

# Le CAPA « P.A.U.M. »

## PRODUCTIONS AGRICOLES et UTILISATION des MATERIELS

### Spécialités : « Productions Animales » et « Productions Végétales »

#### Les métiers préparés

Le titulaire du CAP « P.A.U.M. » est employé en tant que salarié chez des exploitants agricoles ou des organismes au service direct de la production agricole. Les tâches effectives sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique varient en fonction de la taille et du type d'exploitation. On peut regrouper les exploitations agricoles en 2 catégories :

. A dominante de productions végétales : (maïs, blé, asperges, carottes, haricots...) : le salarié agricole exerce son activité principalement en conduisant du matériel pour la conduite des différentes étapes des cultures (depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte et du conditionnement).

. A dominante de productions animales : la « polyculture – élevage » représente la majorité de l'activité des exploitations de la région (en particulier l'élevage de bovins lait ou viande, de volailles ou de porcs avec une culture associée). Certains élevages spécialisés sont également développés. Compte tenu de l'évolution technologique des pratiques professionnelles, le métier de salarié agricole demande des qualifications de plus en plus pointues, des capacités de réflexion et d'observation, un bon savoir faire, le goût du travail en extérieur et de solides qualités physiques.

#### Les conditions d'admission

##### Niveau – Âge :

Jeunes âgés de 16 à 26 ans issus de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou CPA.  
Jeunes âgés de 15 ans en sortie de 3<sup>ème</sup>.

##### Maître d'apprentissage

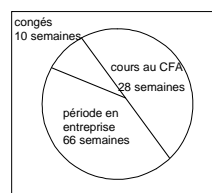
Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une exploitation agricole ou une entreprise d'élevage de taille suffisamment importante pour vous assurer une formation satisfaisante. Vous pouvez effectuer votre apprentissage sur l'exploitation familiale.

**N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !**

#### L'alternance CFA / entreprise

Durée modulable en fonction du profil du candidat 1 à 3 ans dans le cadre de **Parcours de Formation Individualisé**.

Parcours classique : durant deux années vous aurez passé 28 semaines au CFA, 66 semaines en entreprise et 10 semaines en congés payés.



#### La formation au CFA

Le CAPA se présente sous forme d'Unités Capitalisables (UC). Les 8 U.C. qui composent le CAP sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément. Ces UC forment à des objectifs d'intégration professionnelles dans les domaines suivants :

l'expression et la communication, l'hygiène et la sécurité, les technologies agricoles, l'économie et le social, les mathématiques.

Programme et horaire moyen par semaine	
<b>Enseignement général</b>	
Mathématiques (UC2)	4
Expression et communication (UC4)	4
Vie Sociale et Professionnelle et monde actuel (UC51)	2
Informatique (UC8)	2
EPS (UC7)	3
Travaux dirigés et soutiens	2
<b>Enseignement professionnel</b>	
Connaissance des pratiques professionnelles (UC11)	14
Rapport de stage (UC52)	4
<b>Total sur la semaine</b>	<b>35</b>

*Des cours de soutien et de langues étrangères optionnels sont également proposés.*

Une UC est intégralement évaluée **en entreprise** : l'UC 12 qui valide la « maîtrise des techniques et des gestes professionnels ».

#### L'évaluation

- Contrôle continu pendant le cycle de formation : évaluation certificative conduite par l'équipe pédagogique du CFA sous le

- ▶ Daniel LESLUIYE, coordinateur [daniel.lesluye@educagri.fr](mailto:daniel.lesluye@educagri.fr)
- ▶ Carole PELLEGRINO, directrice [cfa.landes@educagri.fr](mailto:cfa.landes@educagri.fr)

sont acquises.

- Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon votre niveau initial.

#### L'entrée directe en deuxième année et les parcours personnalisés de formation

Lors de votre admission au CFA nous vous proposons d'évaluer ensemble vos compétences et en fonction des résultats, nous bâtissons un parcours de formation.

Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, vous pouvez être dispensé de certaines UC ce qui vous permettra d'approfondir les UC professionnelles.

Si vous avez déjà obtenu un CAPA dans une autre spécialité, vous pourrez entrer directement en 2<sup>ème</sup> année.

Si vous avez des difficultés sur certains acquis nécessaires pour le suivi de votre formation en CAP, le CFA vous proposera un parcours individualisé.

### La poursuite des études après le CAPA Productions Agricoles et Utilisations des Matériels

La formation en CAPA par apprentissage favorise l'entrée directe dans la vie active dès l'obtention de votre diplôme. Vous pouvez également poursuivre vos études par la voie de la formation scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous avez accès aux différents BEP ou BP Agricoles ou à des formations complémentaires de type certificats de spécialisation. Ainsi, si vous souhaitez renforcer vos compétences en machinisme, nous vous proposons un **Certificat de Spécialisation « Tracteurs et Machines »** en apprentissage en un an après le CAPA.

Vous pouvez par ailleurs, dans le même site de formation, préparer au Centre de Formation pour Adultes des Landes le **Brevet Professionnel « Responsable d'Exploitation Agricole »**, diplôme minimum requis si vous avez le projet de vous « installer » comme chef d'exploitation.

- Il observe et apprécie l'état d'un animal, d'un troupeau ou d'un lot d'animaux.
- Le cas échéant, il met en œuvre les différentes techniques ou opérations liées aux productions végétales d'alimentation (fourrages, cultures valorisées).
- Il met en œuvre les différentes techniques et opérations liées à la conduite de l'élevage en tenant compte de la qualité de l'environnement.
- Il intervient sur un animal ou un groupe d'animaux en préservant son intégrité physique et en respectant les règles de sécurité.

### L'insertion professionnelle

L'agriculture demeure un secteur économique majeur dans notre région. L'évolution constante dans l'organisation des exploitations (mécanisation et automatisme, organisation du travail, augmentation de la taille moyenne des exploitations) et ses exigences (environnement, conditions sanitaires et bien être animal, qualité et traçabilité) implique la nécessité pour les exploitants de recruter des salariés qualifiés, en particulier des titulaires du CAPA « P.A.U.M ». Par ailleurs, l'installation en tant que chef d'exploitation est un débouché certain pour des jeunes formés et motivés.

Le taux d'insertion professionnelle de nos anciens apprentis est très satisfaisant.

## Votre métier au quotidien

L'ouvrier qualifié agricole exécute ses tâches sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique tout en étant responsable de son poste de travail.

### Pour s'inscrire :

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat.

Il doit également participer aux travaux d'aménagement et aux activités de la vie professionnelle et sociale de l'exploitation qui l'emploie.

### Pour le salarié employé dans une exploitation de productions végétales :

- Il observe et apprécie l'état d'une parcelle en culture.
- Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations culturales liées au processus de production en respectant les règles agro environnementales.
- Il utilise en toute sécurité les différents équipements et matériels nécessaires aux opérations de culture, de récolte et de conditionnement des produits.

### Pour le salarié employé dans une exploitation de polyculture – élevage ou d'élevage spécialisé :